

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/002/2009 – ÉFAI

15 janvier 2009

AU 11/09 Craintes pour la sécurité

MEXIQUE Environ 45 migrants dans la municipalité de San Cristobal de las Casas (État du Chiapas)

Le 9 janvier, des agents de la police de l'État du Chiapas ont tiré sur une camionnette transportant environ 45 migrants sans papiers dans la municipalité de San Cristobal de las Casas. Trois migrants ont été tués et huit autres grièvement blessés. Amnesty International craint que les migrants qui ont témoigné contre les responsables présumés de cette attaque ne fassent l'objet de représailles.

Selon le témoignage de plusieurs migrants, le 9 janvier à l'aube, ils voyageaient à l'arrière d'une camionnette à San Cristobal de las Casas lorsque quatre agents de la police du Chiapas ont pris le véhicule en chasse et utilisé un haut-parleur pour ordonner qu'il s'arrête. Le conducteur n'ayant pas obtempéré, les policiers ont ouvert le feu. L'un des migrants a décrit par la suite comment ces agents avaient « *tiré sur [eux] comme sur des animaux* ».

La camionnette, qui transportait des personnes originaires du Salvador, du Honduras, du Guatemala, de l'Équateur et de la Chine, a fini sa course contre un arbre. Plusieurs migrants sont sortis en courant se réfugier dans les sous-bois à côté de la route et ont échappé à la police. On ignore où ils se trouvent à présent. Huit migrants ont été grièvement blessés et conduits à l'hôpital dans la ville de Tuxtla Gutiérrez, tandis que les corps des trois personnes abattues ont été sortis du véhicule. Six migrants sont toujours hospitalisés à Tuxtla Gutiérrez.

Les autres ont été arrêtés et conduits au poste de la police du Chiapas dans cette ville pour y faire une déposition ; ils ont été placés en détention dans une cellule. Une organisation locale de défense des droits humains qui voulait fournir aux migrants une assistance juridique s'est vu refuser l'autorisation de les rencontrer par des représentants du bureau du procureur général de l'État. Selon cette organisation, les migrants ont en outre été privés de leur droit de contacter leurs représentants consulaires.

Ces détenus ont été remis à des responsables de l'Institut national des migrations (INM) les 10 et 11 janvier. Les migrants originaires d'Amérique centrale ont été envoyés dans le centre de rétention de Tapachula, près de la frontière avec le Guatemala, et expulsés au bout de quelques jours. Ceux qui venaient d'Amérique du Sud et de Chine ont été placés dans le centre de rétention d'Iztapalapa, à Mexico, où ils sont toujours détenus. Il est probable qu'ils y restent quelque temps. Tous les migrants qui ont assisté aux tirs visant la camionnette risquent de faire l'objet de menaces, de harcèlement ou de manœuvres d'intimidation en raison de leur témoignage contre les policiers.

Une enquête préliminaire a été ouverte et trois membres de la police de l'État du Chiapas ont été arrêtés pour « *homicide* » et « *blessures* ». La Commission nationale des droits humains (CNDH) a également diligencé une enquête sur les atteintes commises contre les migrants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque année, des centaines de milliers de personnes en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud tentent de traverser le Mexique pour atteindre les États-Unis. Nombre d'entre elles sont arrêtées par les services mexicains de l'immigration et renvoyées dans leur pays d'origine. Une équipe d'Amnesty International s'est récemment rendue au Mexique pour enquêter sur les informations faisant état de violations des droits humains de ces migrants. Elle a découvert qu'un grand nombre de personnes avaient été enlevées par des bandes de malfaiteurs, qui collaboraient souvent avec des responsables locaux. Ces bandes et les fonctionnaires corrompus ne sont pratiquement jamais déférés à la justice. Les personnes qui déposent des plaintes contre eux risquent de faire l'objet de représailles et d'être expulsées rapidement. En raison de cette impunité, les atteintes commises contre les migrants, qui sont extrêmement vulnérables, ont augmenté depuis 2003 environ, bien que le gouvernement se soit engagé à garantir le respect des droits des migrants.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités de fournir des visas temporaires et une protection aux migrants qui se trouvaient dans la camionnette visée par des tirs le 9 janvier, afin qu'ils puissent témoigner contre les responsables présumés sans crainte de représailles ou de rapatriement forcé ;
- engagez-les à veiller à ce que tous les migrants présents lors de cette attaque puissent consulter des avocats, contacter leurs représentants consulaires et recevoir des soins médicaux adaptés à leur état ;
- priez-les de diligenter sans délai une enquête impartiale et exhaustive sur la mort de trois migrants et les blessures causées à huit autres aux mains de la police du Chiapas, ainsi que sur les méthodes employées pour arrêter les migrants en situation irrégulières ;
- insistez pour que les responsables présumés répondent de leurs actes et pour que les victimes et leurs proches obtiennent réparation ;
- exhortez les autorités à faire le nécessaire afin que tous les migrants en situation irrégulière qui sont victimes d'atteintes puissent signaler celles-ci et participer à l'enquête s'ensuivant sans craindre de faire l'objet de représailles ou d'une expulsion, et qu'ils soient autorisés à contacter leurs représentants consulaires, à consulter des avocats et à recevoir des soins médicaux.

APPELS À :

Gouverneur de l'État du Chiapas :

Lic. Juan José Sabines Guerrero

Gobernador del Estado de Chiapas

Palacio de Gobierno, 1º piso, Col. Centro,

C.29000, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

Fax : +52 961 618 8050. [Le numéro de poste recherché vous est alors demandé ; veuillez composer le 21122]

Courriers électroniques : juansabines@chiapas.gob.mx

Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / Monsieur le Gouverneur,

Ministre de la Justice de l'État du Chiapas :

Lic. Amador Rodríguez Lozano

Ministro de Justicia del Estado de Chiapas

Libramiento Norte s/n, tercer nivel

Col. Infonavit "El Rosario", CP 29049, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

Fax : + 52 961 61 657 24

Courriers électroniques : arodriguez@mje.chiapas.gob.mx

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Commission des droits humains de l'État du Chiapas :

[Lic. Juan Carlos Moreno Guillén](#)

Presidente de la Comisión de los Derechos Humanos de Chiapas

Comisión de los Derechos Humanos de Chiapas

Boulevard Comitán 143, Col. Moctezuma

Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

Fax : +52 961 639 6615 (Si un interlocuteur vous répond, veuillez lui dire : « *Me da tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Señor Presidente*, / Monsieur,

COPIES À :

Centre des droits humains Frère Bartolomé de Las Casas :

Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas, A.C.

Calle Brasil 14, Barrio Mexicanos, 29240 San Cristóbal de Las Casas, Chiapas, Mexique

Courriers électroniques : accionurgente@frayba.org.mx

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 26 FÉVRIER 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.